

par là même a son originalité. Là, se trouvent les titres que la noble et très puissante dame, l'Industrie de la soie, peut produire comme une preuve de sa généalogie quatre fois millénaire.

Au dehors, la Chambre de commerce ne comprend dans son administration qu'un établissement technique d'un intérêt spécial et restreint : la Condition des soies (1). Elle y a cependant conduit la duchesse d'Angoulême, le comte d'Artois, la duchesse de Berry, le duc et la duchesse de Nemours, le prince-président Louis-Napoléon. On sait que l'Institution a pour but de déterminer, en desséchant d'une manière absolue la soie, le poids réel qui doit figurer sur la facture. Le bâtiment actuel, construit en 1810 par l'architecte Gay, a conservé la façade primitive qui n'est pas

---

jusqu'à ce jour fut évaluée à 945.000 francs (*Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce, 1889*).

L'arrangement et la classification des étoffes affirment le goût et la science technique de M. Terme, directeur de ce Musée.

(1) L'intérieur du bâtiment a été très souvent remanié. Les détails sur l'origine et le développement de la Condition des soies ont été réunis et publiés par l'un des directeurs, Perret, sous le titre : *Monographie de la Condition des soies*, Lyon, 1878.

La Chambre de Commerce, après avoir emprunté la somme nécessaire pour fonder l'établissement et le fonctionnement des appareils de conditionnement, a tenu à ce que les revenus fussent, en entier, consacrés à l'amortissement de l'emprunt.

En 1860, lorsqu'elle consentit à construire, de moitié avec la Ville, le Palais du Commerce, le revenu du Conditionnement des soies était de 100.000 francs environ. Grâce au développement énorme de l'industrie de la soie, le revenu atteint aujourd'hui 300.000 francs, dont une grande partie est consacrée à doter la Société de Secours Mutuels des ouvriers en soie et nos diverses institutions commerciales ou industrielles.